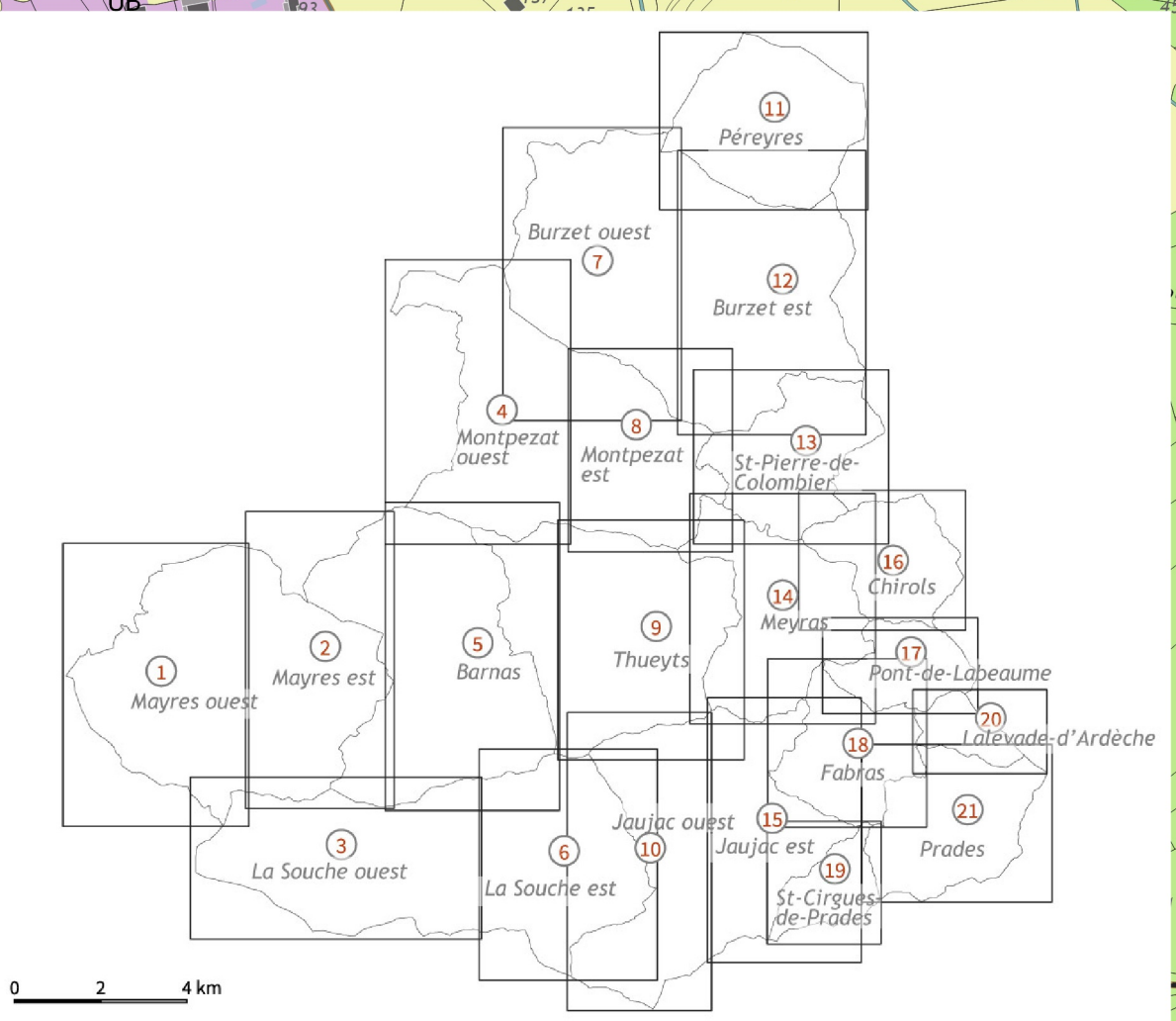
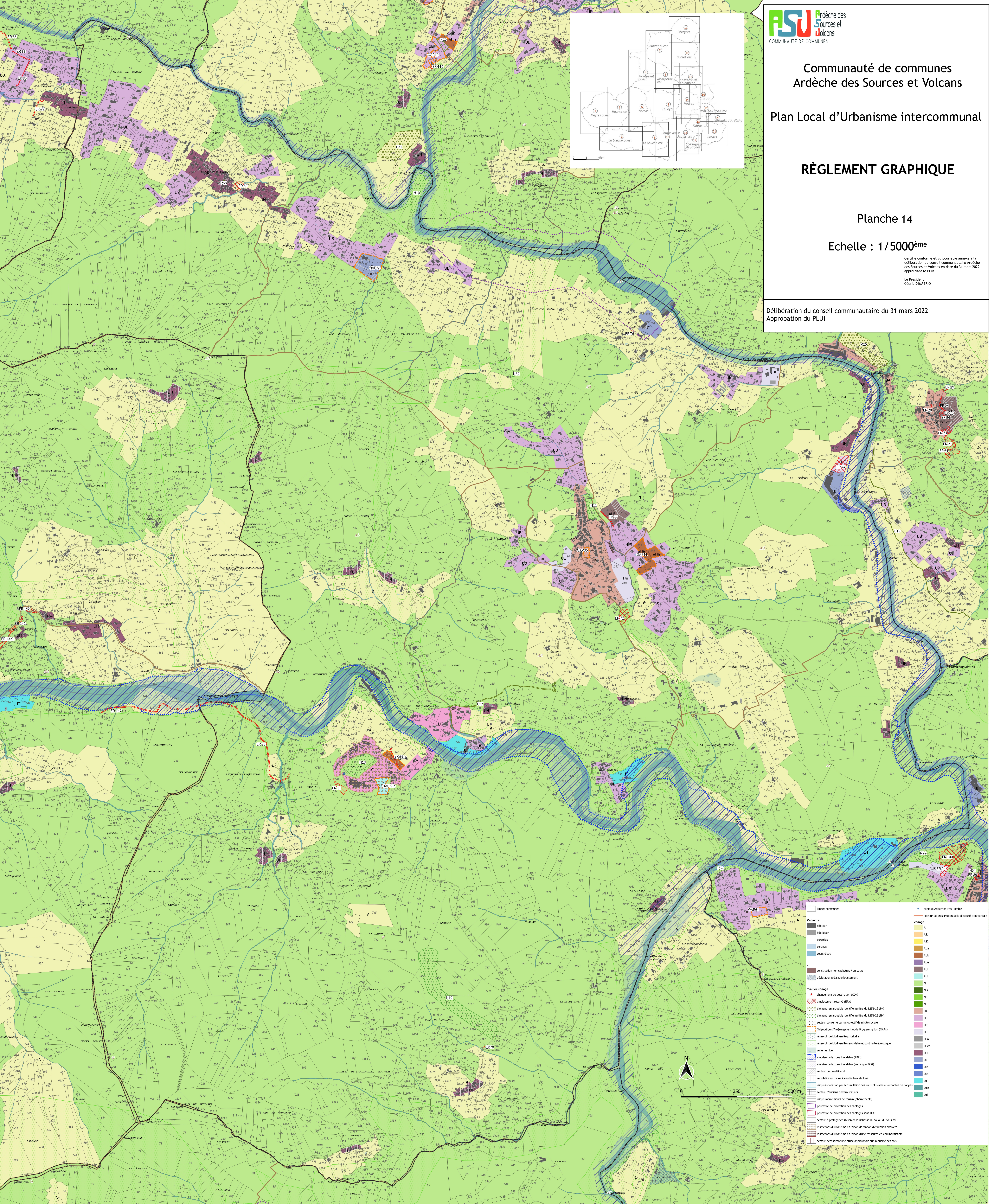




Ardèche des Sources et Volcans
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**Communauté de communes
Ardèche des Sources et Volcans**

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Planche 14

Echelle : 1/5000^{ème}

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire Ardèche des Sources et Volcans en date du 31 mars 2022 approuvant le PLUI

Le Président
Cédric D'AMPERIO

**Délibération du conseil communautaire du 31 mars 2022
Approbation du PLUI**

Calendrier

- bât dur
- bât léger
- parcelles
- placettes
- cours d'eau
- construction non cadastrée / en cours
- déclaration préalable lotissement

Trames rouges

- changement de destination (CdD)
- élément remarquable identifié au titre du LRS-19 (Pv)
- élément remarquable identifié au titre du LRS-23 (Pv)
- secteur concerné par un objectif de mixité sociale
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- réserve de biodiversité prioritaire
- réserve de biodiversité secondaire et corridor écologique
- zone tampon
- emprise de la zone inondable (PPI)
- emprise de la zone inondable (autre que PPI)
- secteur non inondable
- sensibilité au risque incendie feu de forêt
- risque inondation par accumulation des eaux pluviales et remontée de nappes
- risque d'anciens travaux miniers
- risque mouvements de terrain (boulements)
- limitaire de protection des captages
- limitaire de protection des captages sans DUP
- secteur à protéger en raison de la richesse du sol ou du sous-sol
- restrictions d'urbanisme en raison d'une station d'épuration existante
- restrictions d'urbanisme en raison d'une ressource en eau insuffisante
- secteur rénovateur une étude approfondie sur la qualité des sols

Zonage

- A
- AE1
- AE2
- AU
- AUM
- AUR
- N
- Nb
- NI
- UB
- UA
- UE
- UC
- Uch
- Uti
- Uti
- Uti
- Uti
- Uti

Autres

- capteur Adaction Eau Potable
- secteur de préservation de la diversité commerciale